

**Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 31 mai 2018**

*OJE,GFI,PBA,GPR,CRI,CAN(AwAC),*

Invités:

Madame Charlotte ANDRE – AWAC Attachée  
Monsieur Bernard NEMRY - AWAC Attaché  
Monsieur Guy GERARD – ISSEP Attaché

Présents:

Madame Séverine DEMAREZ, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevine - TERTRE  
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE  
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS  
Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE  
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT  
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR  
Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager - TERTRE  
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE  
Monsieur Gilbert WILMART, LES TROUS VERTS - VILLEROT  
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE  
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE  
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - VILLEROT  
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. - NAMUR  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.

Excusés:

Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES  
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS

**Premier point:**

**Accueil: présences, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance.

Il n'y a plus de remarque, le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2018 est approuvé et peut donc être rendu public.

Le président rappelle à l'assemblée le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement:

**-le jeudi 13 septembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 13 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente
2. Présentation des résultats de l'évaluation de la qualité de l'air réalisée autour des sites industriels de Saint Ghislain – AwAC & ISSeP.
3. Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour,
5. Divers

Le président accueille Madame ANDRE et Monsieur NEMRY de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et Monsieur GERARD de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP).

A près un tour de table et la présentation de chacun des membres de l'assemblée aux invités, le président les remercie d'avoir accepté l'invitation et leur cède la parole pour la présentation des résultats de l'évaluation de la qualité de l'air réalisée autour des sites industriels de Saint-Ghislain.

**Deuxième point:**

**Présentation des résultats de l'évaluation de la qualité de l'air réalisée autour des sites industriels de Saint Ghislain – AwAC & ISSeP.**

Madame ANDRE se présente, explique le contexte de l'étude et retrace un rapide historique.

En 2016, suite à une note verte du Ministre demandant de mesurer la qualité de l'air dans le zoning Tertre, Hautrage - Ghlin-Baudour, l'AwAC a pris contact avec Messieurs BAURAIN et LELOUX ainsi qu'avec le Département des permis et autorisations (DPA) et le département de la police et des contrôles (DPC), et ce afin de répertorier les entreprises. L'AwAC a chargé ensuite l'ISSeP de réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air ambiant à Saint-Ghislain. Les mesures ont été effectuées sur la période du 19/05/2017 au 18/07/2017.

Monsieur GERARD, expose ensuite les résultats de l'étude, sa présentation est reprise en annexe du présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1).

Il explique préalablement la différence entre la directive européenne contraignante (2008/50/CE) et la valeur guide définie par l'OMS pour les éléments considérés (très stricte). Il précise que les valeurs limites et guides sont évaluées sur une année alors que les résultats de l'étude couvrent une période de deux mois (et donc l'extrapolation des données sur une année).

A la question de Madame DEMAREZ, Monsieur GERARD explique que les saisons et les conditions météorologiques (exemple inversion de température) ont une influence sur les mesures et que l'analyse des résultats présentés n'est valable que pour les conditions rencontrées durant la période considérée.

Monsieur GERARD présente les résultats pour les polluants suivants: particules en suspension (PM10), dioxyde d'azote (NO2), ammoniac (NH3), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organiques volatils (COV), éléments métalliques et non-métalliques (PM10), poussières sédimentables (PS).

Monsieur GERARD explique que pour l'ammoniac, dont les sources possibles sont multiples (exemple l'agriculture), le niveau de pollution constaté à Villerot est bien en dessous des limites définies par AwAC. Il précise au cours de l'exposé que l'AwAC définit aussi des critères de qualité de l'air et des critères d'interventions stricts pour différents polluants qui, dans ce cas correspondrait à : « offre un ample niveau de protection de la santé humaine ».

Pour les autres polluants (PM10, NO2, COV-benzène, HAP-benzo(a)pyrène,) les valeurs obtenues sont inférieures aux valeurs limites définies par la directive européenne.

En ce qui concerne les éléments métalliques et non-métalliques ils se situent tous en dessous du seuil d'intervention fixé par l'AwAC et la valeur limite de la directive européenne, seul le manganèse, présente une concentration élevée à la station de Villerot.

Monsieur GERARD conclut en indiquant qu'en regard des directives européennes (2008/50/CE et 2004/107/CE) la qualité de l'air est « OK » pour les particules en suspension (PM10), le dioxyde d'azote, le benzo(a)pyrène, le benzène, l'Arsenic, le Cadmium, le Nickel et le Plomb. En regard des valeurs-guides de l'OMS la qualité de l'air est « OK » sauf pour le manganèse (234 au lieu de 150 ng/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) et pour les particules en suspension (PM10) à Hautrage et Baudour (21 au lieu de 20 µg/m<sup>3</sup>). Enfin en ce qui concerne les critères de l'AwAC c'est aussi « OK » à l'exception du dépassement du critère d'intervention pour le manganèse à Villerot (150 ng/m<sup>3</sup> en moyenne journalière).

En réponse à Monsieur DRAMAIX concernant le manganèse, Madame ANDRE signale que l'AwAC a pris contact avec PRINCE ERACHEM et travaille en collaboration avec les autorités (DPC, DPA et Madame HIGUET (AwAC)) sur les différentes normes d'émissions. Dans ce cadre, fin juin interviendra une proposition de révision du permis avec notamment une réduction des normes d'émissions. Des contrôles, des modélisations et des recherches sont actuellement en cours à l'AwAC.

A la question De Monsieur PRIMOSIG, Madame ANDRE indique que les révisions du permis seront effectuées principalement au droit des rejets canalisés.

Aux questions de Monsieur DRAMAIX, Madame ANDRE confirme qu'il y aura des contrôles dont la fréquence est à déterminer avec les autorités compétentes (AwAC-DPC-DPA).

Madame HUBERT signale qu'un travail important a été effectué par l'entreprise. Des investissements de l'ordre du million d'euros ont été réalisés et différentes mesures ont été prises dont le remplacement des dépoussiéreurs. Des contrôles sont effectués sur les cheminées de manière régulière. Les normes sur les émissions canalisées ont été réduites de 50 %. L'entreprise porte une attention particulière aux dépoussiéreurs et a renforcé les contrôles à savoir une fois par mois.

Aux questions de Messieurs DRAMAIX et POTTIEZ, qui souhaitent savoir si le manganèse est toxique pour la santé, si il y a des risques en ce qui concerne la consommation des légumes des jardins voire pour les petits élevages, Monsieur WILMART signale qu'il a constaté à Villerot l'envol de poussières.

Aux questions des riverains en matière de santé en regard du manganèse, Madame ANDRE informe qu'elle prendra contact avec ses collègues de la Cellule permanente environnement-santé du SPW et communiquera leur réponse dans les meilleurs délais aux membres de la Commission.

Aux questions relatives au placement d'une nouvelle station permanente de mesures dans la zone de Saint-Ghislain, Madame ANDRE explique qu'il existe un maillage sur tout le territoire avec 23 stations en Wallonie, ce qui est bien au dessus de ce qui est imposé dans la Directive. Elle ajoute que le placement d'une nouvelle station est extrêmement difficile financièrement et techniquement. La station permanente la plus proche est celle de Mons et est située au Grand Large. L'éventualité de déplacer une station existante n'est pas envisageable (cela impliquerait en plus la perte de l'historique). De plus, dans la présente étude, seule une station avec un polluant non mesuré (car non obligatoire) dans le réseau permanent présente de fortes concentrations. Depuis 2001, le manganèse est analysé dans le réseau de jauges sédimentables de Saint-Ghislain. En revanche une nouvelle campagne mobile n'est pas exclue par l'AwAC à l'avenir.

Madame ANDRE informe que sur le site officiel, Qualité de l'air ambiant de l'AwAC, diverses informations ainsi que le rapport sont et seront respectivement disponibles: <http://airquality.issep.be/WebAirQuality/accueil.aspx> .

Il n'y a plus de question, le président remercie encore Madame ANDRE et Monsieur NEMRY de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et Monsieur GERARD de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP).

Il précise qu'il est cependant possible pour d'autres renseignements de contacter l'AwAC, autorité compétente en matière de qualité de l'air, via le site <http://www.awac.be> et l'adresse courriel: [info-airclimat@wallonie.be](mailto:info-airclimat@wallonie.be)

Les invités saluent l'assemblée et quittent la séance.

### **Troisième point:**

#### **Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité.

-Pour ADVACHEM – voir la note

Monsieur RIFAUT signale avoir répondu à la plainte concernant la période du 13-14/03/2018 de Monsieur WILMART et donne lecture de sa réponse.

Pas de questions.

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

Pas de questions.

-Pour COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

Pas de questions.

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – pas de note

-Pour PRINCE ERACHEM – voir la note

Pas de question

-Pour YARA – voir la note.

A la question de Monsieur PRIMOSIG concernant la nature des apports exogènes en carbone pour la station d'épuration pilote, Monsieur BURTON précise qu'il s'agit d'un apport en acide acétique et d'effluents provenant de DOW.

-Plainte(s) enregistrée(s).

Voir aussi la note reprise en annexe.

Pas de plaintes reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (08/03/2018)

**Quatrième point:**

**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**

**Divers**

Faisant suite à la demande de Monsieur Burton, le président signale qu'il a sollicité la SPAQUE (sans retour actuellement).

Monsieur RIFAUT signale qu'un incendie a eu lieu sur l'ancien site Relly Chemicals. Il rappelle comme mentionné dans le PV du 14/12/2018, les tirs qui ont été constatés (braconnage?) et signalés à la Police ainsi que la « rave party »... Dans ce cadre, vu la proximité des installations d'ADVACHEM, il compte interpellier le Bourgmestre concernant la problématique de la sécurité sur l'ancien site Relly Chemicals.

Il n'y a pas d'autres divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

-----

Annexe(s)

*-Annexe 1 – Présentation ISSeP – AwAC*

*-Annexe 2 – Note entreprises*